

Compte rendu de la séance du 3 Février 2025

à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PLU, Maire, suite à la convocation transmise dans les délais prescrits pour une séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2025

Étaient présents : PLU Jean-Claude – DOUAY Claude – LEFRANC Marie-Noëlle – MARTAUX Lucien – BEGHIN Olivier – CARON Nathalie – CAT Bruno – DEGARDIN Barbara – PAIX Olivier – PONCHART Magalie

Était absent excusé : TORCHY Arnaud ayant donné procuration à CARON Nathalie

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Remarques et approbation sur le compte-rendu du dernier conseil municipal.
3. Signature du registre des délibérations.
4. Informations diverses.
5. Renouvellement contrat de travail de Mme Desailly.
6. Proposition d'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI (logiciel destiné au secrétariat des communes) et nomination d'un délégué.
7. Proposition de renouvellement de la signature convention PASS JEUNE pour 2025.
8. Devis :
 - a. Contrat de maintenance annuelle de vérification extincteurs et matériel incendie.
 - b. Examen de deux devis contrôle d'accès école, mairie et garderie.
9. Réflexions sur divers travaux et aménagements envisageables en 2025.
10. Questions diverses.

1 – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Olivier PAIX se propose d'assurer le secrétariat de la séance.

2 – REMARQUES ET APPROBATION SUR LE COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque, approbation du compte-rendu.

3 – SIGNATURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

4 – INFORMATIONS DIVERSES

FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) 2025 : la somme de 116 000.00 € au titre de la TVA payée sur investissement en 2023 vient de nous être reversée.

Ligne de trésorerie : Cette ligne budgétaire ouverte fin 2024 vient d'être soldée, la somme perçue au titre de la TVA ayant permis son remboursement.

Travaux de voirie : une détérioration importante d'enrobé sur 150 mètres est réapparue chemin de Douchy. Nous avons eu l'accord verbal de la CUA pour le printemps, pour la pose d'une émulsion bitumeuse et gravillons sur cette partie la plus détériorée.

Tuyaux TEREOS : confirmation du démontage pour avril-mai 2025 des tuyaux PVC posés dans le lit du Cojeul.

Sortie foot : dans le cadre de l'opération « Territoire en Nord » en partenariat avec le RCLens / CUA sera organisée une sortie au stade Bollaert pour la journée de Championnat du 6 avril 2025 (Lens – Saint Etienne). La confirmation du jour et de l'heure du match sont encore en attente, le match pouvant avoir lieu vendredi 4, samedi 5 ou dimanche 6. Nous communiquerons auprès des jeunes des 2 Boiry puisque 40 places ont été retenues pour cet évènement.

Cette opération a déjà eu lieu en 2022, aussi priorité sera donnée aux jeunes n'ayant pas participé en 2022.

5 – RENOUELEMENT CONTRAT DE TRAVAIL DE MME DESAILLY

Monsieur le Maire rappelle les conditions selon lesquelles les communes ont la faculté de recruter des agents non titulaires ou contractuels pour assurer un travail saisonnier ou occasionnel sur le fondement de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'agent technique pour le bâtiment Centre Vie et Santé pour la période du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026 à raison de 5 heures par semaine.

6 – PROPOSITION D'ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT AGEDI (LOGICIEL DESTINÉ AU SECRETARIAT DES COMMUNES) ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ.

Monsieur Jean-Claude PLU, Maire, expose aux membres, que la collectivité de Boiry Sainte Rictrude s'est rapprochée du Syndicat Mixte ouvert AGEDI afin de demander son adhésion.

L'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI a pour objet de permettre à la collectivité de bénéficier de produits et services informatiques adaptés par la conclusion d'un contrat de mise à disposition de services selon le principe de la mutualisation.

Après avoir fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte Ouvert AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 13 décembre 2024, et notamment de son article 9 relatif à l'adhésion,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour bénéficier de cette mutualisation à grande échelle décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts.
- D'autoriser Monsieur Jean-Claude PLU, Maire à signer :
 - La convention pour la mise à disposition de services et les conditions Générales annexées,
 - Les modalités d'application de la convention de mise à disposition de services,
 - Les futurs éventuels avenants sous réserve qu'ils ne remettent pas en cause les conditions essentielles de la mise à disposition.
- De charger Monsieur Jean-Claude PLU, Maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- De désigner M. Jean-Claude PLU, Maire, comme délégué de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.

Pour information, jusqu'à présent la commune était chez BERGER LEVRAULT pour un coût annuel de 2 880 €. Chez AGEDI, le coût de l'installation sera de 2 550 € pour la première année, puis le coût annuel sera de 857 € pour le même service.

7 – PROPOSITION DE RENOUELEMENT DE LA SIGNATURE CONVENTION PASS JEUNE POUR 2025

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'afin de permettre aux jeunes de bénéficier des avantages du Pass'Jeune pour l'année 2025 il y a lieu de signer une nouvelle convention entre la ville d'Arras et notre commune.

Les futurs bénéficiaires devront avoir entre 11 et 17 ans.

Ce Pass permet d'accéder à des activités de loisirs, sportives et culturelles.

La convention pour cette année prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2025 et s'achève le 31 décembre 2025.

La commune s'engage à verser à l'organisateur le montant du PASS'JEUNE fixé à 45 € l'unité. Le prix à payer par le jeune sera de 10 €, par l'intermédiaire de notre régie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la ville d'Arras et à signer le mandat de paiement de ces PASS'JEUNE.

Pour information en 2024, 8 jeunes ont bénéficié de ce dispositif mis en place en juin 2024.

8- DEVIS

- CONTRAT DE MAINTENANCE ANNUELLE DE VÉRIFICATION EXTINCTEURS ET MATÉRIEL INCENDIE

Le Centre Vie et Santé ayant 1 an il y a lieu de faire la maintenance des extincteurs et du matériel incendie. Jusqu'ici la société CHUBB SICLI effectuait la maintenance du matériel incendie de tous les bâtiments communaux. Nous avons confié à la société SOLUTION INCENDIE, à 10440 TORVILLIERS, près de TROYES, l'équipement neuf du Centre Vie et Santé.

La comparaison des tarifs pratiqués par les deux sociétés est largement en faveur de la société SOLUTION INCENDIE, établissement auprès duquel M. le Maire s'est rapproché pour un contrat de maintenance annuel de tous les équipements.

Le montant annuel de ce contrat présenté par SOLUTION INCENDIE est de 990.84 € TTC.

Au vu de ce qui précède M. le Maire propose d'accepter le contrat de maintenance présenté par Solution Incendie. L'assemblée, à l'unanimité, valide la proposition.

- EXAMEN DE DEUX DEVIS CONTRÔLE D'ACCÈS ÉCOLE, MAIRIE ET GARDERIE

Société BARKENE à ROUVROY :

Ecole : interphone avec ouverture à distance : 1 692.33 € HT

Cantine : interphone avec ouverture à distance : 1 242.16 € HT

Mairie : interphone et remplacement de l'alarme intrusion : 4 752.26 € HT

Société TISON à FICHEUX :

Ecole : interphone avec ouverture à distance : 3 061.89 € HT

Cantine : interphone avec ouverture à distance : 629.76 € HT

Après étude des différentes propositions, le conseil valide les devis de la société BARKENE à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de faire une demande pour bénéficier du fonds de concours spécifique de la Communauté Urbaine d'Arras au titre du contrôle d'accès mairie, école et garderie périscolaire. Le montant du fonds de concours versé par la CUA sera de 50 % des sommes engagées.

Cette proposition est soumise au vote du conseil municipal.

À l'unanimité, les membres du conseil municipal valident cette proposition et donnent pouvoir à M. le Maire pour effectuer cette démarche.

9 – RÉFLEXIONS SUR DIVERS TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS ENVISAGEABLES EN 2025

Aménagement de l'aire de jeux avec notamment l'achat de nouveaux jeux, de bancs, ...

(Devis seront proposés au prochain conseil)

Plantation d'arbres chemin de Douchy et dans le parc communal suite à abattage d'arbres malades. À faire à l'automne 2025.

Un feu d'artifice sera proposé le dimanche 13 juillet en commun et après accord avec la commune de Boiry Saint Martin.

La clôture du fonds du terrain du Centre Vie et Santé sera faite prochainement par les employés communaux.

Joint de la façade arrière de la maison du 61 rue de Bucquoy et clôture entre le 61 et 63 rue de Bucquoy (par les employés communaux ou par une entreprise).

Un audit énergétique des bâtiments communaux (médiathèque, restaurant scolaire, Espace Boirysien et Mairie école) sera effectué prochainement. Un fonds de concours de 50 % des sommes engagées sera sollicité auprès de la CUA.

Le diagnostic sollicité nous donnera des pistes sur l'isolation des bâtiments et le mode de chauffage. Il aura aussi pour but de mener une réflexion dans les prochaines années à venir sur les travaux envisageables sur les bâtiments énergivores...

10 – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

INFOS

Ducasse : pour rappel la ducasse aura lieu le week-end des 17 et 18 mai 2025

Banquet de l'amitié : le banquet de l'amitié aura lieu le dimanche 9 novembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.